COMMUNES DE BERTOGNE-SAINTE-ODE-TENNEVILLE

Enquête publique

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de la S.A. Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17 à 8530 Harelbeke en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 concernant la demande de construction et d'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance nominale comprise entre 5.7 à 6.6 MW d'un transformateur et d'une cabine de tête sur le territoire des communes de Bertogne et Sainte-Ode à proximité de la Barrière-Hinck, dans le bois de Herbaimont, le long de la N4 sur les parcelles sises à 6680 Sainte-Ode, 1er division, section A, n• 922R, 922C, 922B et à 6687 Bertogne, 2 ème division, section B 1326A, 1322, 1310, 1319D et 2 ème division, section H n°614B, 617A.

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué.

Le projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des articles D.29-7 et suivants Code de l'Environnement.

La durée de l'enquête publique est de 30 jours s'agissant d'un projet de catégorie B (article D29-13, § 1er, du Code de l'Environnement).

Le bourgmestre informe la population que le projet, étant de classe 1, doit comporter une étude d'incidences qui est réalisée par le bureau d'étude CSD INGENIEURS. Le dossier peut être consulté auprès des administrations communales de Sainte-Ode, Bertogne et Tenneville jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

L'enquête publique est suspendue entre le 24 décembre et le 1er janvier (article D.29-13 du code de L'environnement).

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Date, heure et lieu de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 15 décembre 2023	Le 21 décembre 2023	Le 29 janvier 2024 (30 Jours s'agissant d'un projet de catégorie B) : à 11h : à l'administration communale de Sainte-Ode à 11h : :à l'administration communale de Bertogne à 11h : à l'administration communale de Tenneville	- Collège communal de Sainte-Ode : Rue des Trois Ponts, 46 6680 Sainte-Ode ou par courriel : urbanisme@sainte-ode.be - Collège communal de Bertogne : Rue Grande (Bertogne), 33/2 – 6687 Bertogne ou par courriel : info@bertogne.be - Collège communal de Tenneville : Route de Bastogne, 1 à 6970 Tenneville ou par courriel : urbanisme@tenneville.be

Plus précisément, le dossier peut être consulté :

- **à 6680 Sainte-Ode**, Rue des Trois Ponts, 46 chaque jour ouvrable de 9h à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h ou sur rendez-vous (pris minimum 24 h à l'avance) jusqu'à 20h , auprès du service urbanisme, au 061/21.04.46.

- **à 6687 Bertogne**, Rue Grande (Bertogne), 33/2, chaque jour ouvrable de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le jeudi sur rendez-vous jusqu'à 20h00, auprès du service urbanisme, au 061/21.02.71.

- **à 6970 Tenneville**, Route de Bastogne 1, chaque jour ouvrable de 9h à 11h30 et de 13h30 à 15h30 ou sur rendez-vous (pris minimum 24h à l'avance) jusqu'à 20h, auprès du service urbanisme au 084/45.00.52-53.

Les explications techniques relatives au projet peuvent être obtenues auprès :
- du demandeur, Aspiravi, Xavier Houdry, 056/70.27.36, Vaarnewijkstraat, 17,8530 Harelbeke
- du Fonctionnaire technique : SPW Namur, DG03, Avenue Reine Astrid 39, 5000 Namur (081/71.53.44)
- du Fonctionnaire délégué, SPW Luxembourg, DG04 Place Didier 45, 6700 Arlon (063/58.90.40)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des différentes administrations communales dans le délai mentionné ci-dessus (date de la poste faisant foi), jusqu'à la clôture de !'enquête.

A Tenneville, le 15 décembre 2023.

PAR LE COLLEGE

(s)La Directrice générale, (s)Le Bourgmestre,

Leslie BOSENDORF Nicolas CHARLIER